

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 mars 2026

Nombre :

- de conseillers en exercice : 11
- de membres présents : 11
- de votants : 11

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

25/03/2026

N° de délibération :

009-2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Ophélie JEANVOINE, Roxane LE CORRE, Nathalie REBILLET, Elodie VUILLEMENOT, Joël BIDAL, Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT, Martial MATZ, Gérome FASSETNET, Olivier GUILLEMIN, Patricia LACROIX

Absent :

Secrétaire de séance : Nathalie REBILLET

Objet : Désignation du délégué au SIDEC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC du Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1^{ers} tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, un délégué communal (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal :

- DÉCLARE élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :

M. MATZ Martial

Fonction Communale : Maire

- De charger Monsieur le Maire de transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l' élu,

- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SIDEC du JURA.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire

Nathalie REBILLET

Le Maire

Martial MATZ

